

# Avis du Conseil de développement de Grand Bourg Agglomération sur le Plan Climat Air Énergie Territorial 2023-2028

Version du 15 mai 2023

*(document modifié suite à la plénière du Conseil de développement)*

Le Conseil de développement a été saisi par Grand Bourg Agglomération pour émettre un avis sur le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial, adopté par le Conseil Communautaire le 3 octobre 2022. La méthode que nous avons suivie est la suivante :

- Le plan d'action du PCAET nous a été présenté en réunion plénière le 8 décembre 2022 par Bertrand Devillard, Directeur de la préservation et de la gestion des ressources à GBA. Quatre thématiques prioritaires ont été choisies et 4 référents ont été nommés.
- Une première séance de travail s'est déroulée lors de la réunion plénière du 23 février 2023 sous forme d'ateliers animés par les agents de GBA.
- Un groupe de travail restreint s'est réuni deux fois : les 23 mars et 27 avril.
- Les 4 référents se sont réunis le 14 avril pour rédiger l'avis.
- Une première version de l'avis a été présentée en réunion plénière le 11 mai et les suggestions recueillies ont été prises en compte.
- *L'avis définitif a été présenté en Conseil Communautaire le 22 mai 2023.*

Notre avis comporte quatre parties. Nous faisons d'abord part de nos observations générales sur le diagnostic ayant précédé l'élaboration du PCAET puis de notre accord global avec les grandes orientations annoncées. Dans une troisième partie, nous émettons un avis détaillé et des propositions d'actions sur une partie des thématiques abordées à travers les fiches actions. Enfin, une quatrième partie concernant la gouvernance complète cet avis.

## 1. LE DIAGNOSTIC

A mesure que le dérèglement climatique produit des effets de plus en plus visibles, il est de plus en plus nécessaire de planifier les actions correctrices. Les décisions internationales, européennes et nationales doivent être complétées par des engagements locaux impliquant tous les acteurs, pas seulement les décideurs politiques.

Le PCAET est fondé sur un diagnostic qui remonte à 2015 en ce qui concerne les émissions de GES et l'énergie, et à 2011 en ce qui concerne la vulnérabilité énergétique. Que s'est-il passé depuis, en particulier pour les secteurs de la mobilité et du bâti qui représentent 62% des GES et 87% de la consommation énergétique?

Fonder le diagnostic sur des données anciennes n'est pas nécessairement un problème quand on peut penser que, dans tel ou tel secteur, notre territoire a évolué comme le reste de la France. Pour la mobilité, par exemple, les émissions sont vraisemblablement restées stables de 2015 à 2019 puis à 2023. Pour le secteur résidentiel, les émissions étaient en baisse entre 2005 et 2015 (-2,4 %/an) grâce à la forte diminution de l'usage du fioul pour le

chauffage (-9 % / an). On peut penser que cette baisse s'est poursuivie mais à quel rythme ?

La non mise à jour des données est plus gênante dans d'autres cas. Selon le diagnostic, la consommation d'énergie des bâtiments du secteur tertiaire a très fortement augmenté entre 2013 et 2015 (+ 39 % en deux ans). Il est donc très gênant de ne pas savoir ce qui s'est passé depuis.

**Au regard de l'urgence climatique, le Conseil de développement considère que les émissions de GES du territoire devraient faire l'objet d'estimations publiées à un rythme beaucoup plus rapide et régulier.**

Concernant le diagnostic, le document accessible au public ne permet pas de retracer la source des informations fournies et cela limite forcément la possibilité de les comprendre et de les commenter. Il s'agit d'un problème général que l'on peut illustrer avec l'exemple de l'agriculture. Celle-ci émet 27 % des GES du territoire. Ces émissions sont essentiellement liées à l'élevage (72%) et aux cultures (26%). Les émissions énergétiques sont marginales.

Aucun détail n'est donné sur les origines de ces émissions et leurs proportions respectives. Au niveau national, il s'agit à 45 % de méthane, 43 % de protoxyde d'azote et 12 % de dioxyde de carbone. Cette répartition est-elle similaire sur notre territoire ? Proviennent-elles majoritairement des effluents d'élevage ? De la fertilisation azotée des sols agricoles ? Sans données détaillées, il est difficile de se faire une opinion sur les priorités, les objectifs chiffrés et les indicateurs.

L'agriculture est aussi à l'origine d'émissions polluantes telles que les particules fines, les Composés Organiques Volatils Non Méthaniques, l'oxyde d'azote et l'ammoniac. Aucune donnée concernant ces pollutions ne figure dans le diagnostic. Étant donné que 68% des surfaces du territoire sont agricoles, il aurait été pertinent de quantifier ces pollutions, de fixer des objectifs de réduction et d'engager des actions pour les atteindre.

**Le Conseil de développement considère que les informations mises à sa disposition - et à la disposition du public - devraient inclure le détail des études préparatoires et les sources des informations.**

Le diagnostic ne peut pas inclure un bilan du programme précédent puisque ce PCAET est le premier du genre et que GBA a été créé en 2017. Pourtant le climat et l'énergie ne sont pas des enjeux nouveaux dans notre territoire. Bourg-en-Bresse Agglomération avait adopté un Plan climat pour 2011-2015 et préparé une suite pour 2016-2020. Un schéma de développement des ENR avait été mis au point en 2016. CAP3B avait adopté en 2015 un programme « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPosCV) pour un territoire similaire à celui de GBA.

Ces programmes contenaient par exemple des mesures relatives à l'isolation thermique des logements privés. De fait, l'Agglomération a mis en place en 2016 la plateforme 'Mon cap énergie' animée par Alec 01 et dispose ainsi d'un moyen d'action efficace en partenariat avec d'autres financeurs. Un bilan en termes de nombre de logements annuels accompagnés, de réduction des émissions de GES et de consommation d'énergie finale aurait permis d'appréhender la dynamique de montée en puissance de la plateforme et la trajectoire engagée. Le diagnostic aurait pu également faire le bilan de l'action de

l'Agglomération sur le parc résidentiel public avec Grand Bourg Habitat et les bailleurs sociaux prévue dans le programme local de l'habitat (PLH). Le diagnostic ne fournit pas non plus de données sur le parc tertiaire public géré par l'Agglomération et les communes et notamment sur les bâtiments de plus de 1000m<sup>2</sup> pour lesquels la loi impose une réduction de 40% des émissions d'ici 2030.

Les documents de programmation précédents contenaient également des actions en faveur des mobilités alternatives : développement du vélo, du covoiturage, de l'autostop organisé et de l'autopartage, mise en œuvre de la gratuité du stationnement en ville pour les covoitureurs, organisation du rabattement vers les transports collectifs, animation des démarches d'accompagnement du changement de mobilité, notamment avec les entreprises, création de 'clubs mobilité' dans les villages, etc. Certaines de ces actions ont été mises en œuvre et d'autres pas mais les documents disponibles n'expliquent pas quelles leçons en ont été tirées.

**Le Conseil de développement souhaite que l'on tire plus systématiquement les leçons des actions engagées pour la transition énergétique.**

Le diagnostic présente les évolutions (GES, énergie, ...) de façon globale sans chercher à distinguer ce qui relève plutôt des acteurs du territoire et ce qui relève plutôt d'autres échelons géographiques (Région, État, Europe). On peut illustrer cela par l'exemple de la mobilité. Les acteurs de notre territoire ont la main sur les émissions générées par leur mobilité locale mais pas sur le trafic autoroutier. Ils peuvent agir sur la réduction des distances parcourues en auto-solo mais pas sur l'efficacité énergétique des moteurs thermiques et pas beaucoup sur le rythme du passage au moteur électrique. Concernant l'énergie, le schéma de développement des ENR adopté en 2016 prévoit d'agir pour favoriser les investissements dans le territoire mais d'autres influences s'exercent par ailleurs, notamment l'évolution de la puissance des installations et la baisse des prix du fait de la massification mondiale en cours.

Si l'on fixe des objectifs sur l'impact local des actions conduites à d'autres échelons, c'est un exercice assez vain. Les objectifs devraient plutôt s'appliquer aux domaines sur lesquels on peut agir localement. C'est à cette condition qu'il sera possible d'évaluer leur atteinte.

**Le Conseil de développement souhaite qu'un effort soit fait pour préciser, secteur par secteur, les enjeux qui relèvent plutôt des acteurs du territoire et ceux qui relèvent plutôt des autres échelons.**

## **2. LES GRANDES ORIENTATIONS**

**Le Conseil de développement est en phase avec les grandes orientations annoncées :**

1. Neutralité Carbone en 2050. - 40% de GES en 2030. Sobriété au cœur de cette ambition
2. Résilience territoriale par rapport aux effets déjà perceptibles du changement climatique. Qualité de l'air, eau, santé, biodiversité et adaptation au changement
3. Développement des ENR. Doublement des ENR à 750GWh en 2030. Puis équilibre Conso = ENR en 2050.

Ces grandes orientations témoignent d'un engagement de l'agglomération même si l'atteinte de ces objectifs dépend également de décisions départementales, régionales, nationales, européennes et internationales.

Le Conseil de développement s'inscrit également dans les 11 thématiques et développe certaines d'entre elles à partir de ses travaux actualisés de l'auto saisine sur l'urgence climatique et de réflexions ultérieures.

### **3. LES STRATÉGIES ET ACTIONS PROPOSÉES PAR GRANDES THÉMATIQUES**

#### **A. Mobilité**

La mobilité est le premier facteur de dérèglement climatique dans notre territoire et c'est aussi le domaine dans lequel les émissions de gaz à effet de serre diminuent le moins. Il est donc logique que cette section soit focalisée sur le climat, d'autant plus qu'une réduction des émissions liées à la mobilité réduira en même temps la pollution de l'air et la consommation d'énergie. Même en l'absence de données récentes, tout laisse à penser que le transport reste le plus mauvais élève de la classe climatique, ce que le diagnostic du PCAET reconnaît à juste titre.

En ce qui concerne la mobilité, la synthèse présentée au mois de décembre affiche l'intention de réduire les émissions de 27% entre 2019 et 2030. C'est ambitieux quand on sait qu'on n'a presque pas bougé entre 2019 et 2023. En outre, la décroissance des émissions devra être obtenue en dépit d'une croissance démographique estimée à environ 1% par an dans notre territoire.

Les documents du PCAET ne disent pas clairement sur quoi on peut agir, au niveau local, pour réduire les émissions de la mobilité. On peut toutefois s'essayer à faire une estimation.

- Les acteurs du territoire peuvent agir sur les déplacements quotidiens que les habitants font avec leurs voitures. D'après le diagnostic (p 22), on peut estimer que ces déplacements sont responsables d'un petit tiers des émissions liées à la mobilité, soit 117000 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par an.
- L'examen des documents disponibles permet de deviner que ces émissions locales devraient avoir diminué d'environ un tiers en 2030 et que cette réduction résulterait de trois évolutions: l'amélioration des moteurs thermiques, le passage à la voiture électrique et l'adoption des alternatives à l'auto-solo.
- Les acteurs du territoire ne peuvent agir de façon significative que sur la dernière évolution, le transfert modal, qui semble représenter le tiers des espoirs de réduction des émissions locales.

On peut estimer que la conduite en solo représente près des trois-quarts des kilomètres parcourus dans notre territoire et qu'elle est pratiquée par près de 70000 conducteurs au quotidien. D'ici à 2030, il faudrait, pour atteindre l'objectif affiché dans le PCAET, que le transfert modal concerne près de 20000 conducteurs. Ce sont près de 2000 personnes qui devraient changer leur mobilité chaque année. C'est un très grand défi. Les actions programmées seront-elles suffisantes pour provoquer un tel changement ?

Les indicateurs de la Fiche-action n°1 permettent de comprendre que la réduction des émissions serait essentiellement obtenue grâce au passage de la voiture au vélo (76% de la réduction). La contribution des transports collectifs serait moindre (21%) et celle du covoiturage serait négligeable (3%).

Le Conseil de développement est favorable à une politique de plus en plus ambitieuse en faveur du vélo, que ce soit pour le transport des personnes ou pour les livraisons. Cependant, le vélo a un petit rayon d'action et cela limite son impact sur les émissions. De plus, le passage au vélo requiert des itinéraires sécurisés qui n'existent quasiment pas aujourd'hui à l'extérieur de la zone urbaine. La mise en place d'un véritable réseau cyclable d'agglomération sera-t-elle assez rapide pour faire passer des milliers de conducteurs au vélo avant 2030 ? L'aménagement des itinéraires vélos est coûteux et on constate qu'il prend des années. Dans ces conditions, **le Conseil de développement redoute que le territoire n'atteigne pas son objectif de mobilité sobre en 2030.**

Pourrait-on miser davantage sur les transports collectifs ? Le Conseil de développement considère qu'il faut faire le maximum dans ce domaine. Toutefois la contrainte financière fixera ce maximum à un niveau très inférieur à ce qu'il faudrait pour provoquer un transfert modal massif. On le constate en se référant au contenu de la fiche-action : la dépense publique rapportée au nombre de changements de mobilité qu'elle génère est trente fois plus élevée pour les transports collectifs que pour le vélo.

Reste le covoiturage, sur lequel le PCAET mise très peu. Pourtant, les covoitureurs parcourent quotidiennement deux ou trois fois plus de kilomètres que les cyclistes. Ils contribuent donc beaucoup plus à réduire les émissions. Si on pouvait amener 200 conducteurs par an à monter dans les voitures des autres, le transfert modal se partagerait alors entre le vélo, les transports collectifs et le covoiturage dans une proportion de 50, 25 et 25%. On éviterait ainsi de mettre tous les œufs dans le même panier. **Le Conseil de développement estime qu'il faudrait diversifier les changements de mobilité.**

L'expérience a montré que les conducteurs lâchent leur volant quand leur stationnement est très contraint. Dans un tel contexte, restreindre le stationnement des autosolistes est un moyen extrêmement efficace pour changer les comportements. Toutefois, l'usage de ce levier semble inacceptable à court terme. Il en ira différemment à l'avenir car l'arrêt de l'artificialisation des sols justifiera de réaffecter les immenses espaces gaspillés en parking.

Une autre façon d'obtenir du transfert modal est d'accompagner les automobilistes pour changer leur mobilité. L'accompagnement est particulièrement nécessaire dans le cas du covoiturage. Quand le PCAET prévoit juste de « faire connaître l'offre de covoiturage », c'est largement insuffisant. On ne peut pas espérer obtenir un transfert modal rapide par le seul changement spontané des conducteurs bien informés. L'accompagnement du changement est mentionné dans la fiche-action du PCAET. On note l'intention d'aider « toutes les structures du territoire sur des actions en faveur des mobilités durables ». Cette intention se traduit par un tout petit budget (1% du total) et les documents examinés ne laissent pas apparaître un effort spécifique de programmation sur ce terrain. **Le Conseil de développement recommande d'amplifier et de structurer les efforts d'accompagnement des changements de mobilité.**

L'accompagnement des changements de mobilité pourrait se faire avec peu de dépense publique en mobilisant tous les acteurs du territoire : communes, entreprises, écoles, associations, etc. On peut penser en particulier qu'il conviendrait de passer, pour cette partie du programme, d'une logique verticale (concevoir, financer et offrir des services de mobilité) à une logique de réseau (encourager l'éclosion d'initiatives autonomes, partager les expériences et susciter de l'émulation). **Le Conseil de développement souhaite que Grand Bourg Agglomération définisse plus précisément son rôle en ce qui concerne l'engagement de toutes les structures du territoire sur des actions en faveur des mobilités durables.**

## **B. Rénovation énergétique du bâti privé et public**

Selon le diagnostic, le BÂTI représente 25% des émissions de GES, réparties en 17% pour le résidentiel et 8 % pour le tertiaire. Ces émissions résultent de la consommation d'énergie liée au chauffage des bâtiments et aux autres usages (eau chaude sanitaire, cuisson, usages spécifiques de l'électricité). L'énergie consacrée au chauffage représente 68% de la consommation totale des ménages pour le résidentiel.

**Le Conseil de développement rappelle que la meilleure énergie reste celle qu'on n'utilise pas et valide la priorité donnée à l'isolation des bâtiments** qui joue de fait un rôle primordial pour diminuer la consommation d'énergie finale et donc les émissions de GES qui lui sont directement liées. L'impact social positif de la baisse des factures énergétiques des ménages milite aussi pour accélérer l'isolation des logements.

Le territoire recense 39 500 maisons et 24 000 logements dont 71 % construits avant 1990 nécessitent potentiellement une remise à niveau énergétique. A cet égard, les objectifs fixés de réduction de 40% des émissions de GES et de 33% de réduction de la consommation d'énergie finale constituent un véritable challenge.

Mais le territoire ne part pas de rien. Depuis 2016, la plateforme « mon cap énergie », financée en partie par GBA et mise en œuvre par l'Alec01 constitue un bel outil et une bonne méthode de travail avec les propriétaires. C'est un guichet unique qui permet au candidat à la rénovation, dans ce domaine très complexe, de trouver des conseils pour formaliser son projet, trouver les financements possibles et s'orienter vers les entreprises qualifiées.

La fiche action de la thématique 2 relative à la sobriété énergétique dans le bâti annonce un objectif de 200 logements rénovés par an avec le dispositif « mon cap énergie ». Cela représente 1300MWh d'économie d'énergie et 330TegCO<sub>2</sub> d'émissions de GES évitées par an. Pour cela, 500K€ annuels alimentent un fonds isolation et un fonds EnR de GBA.

100 autres logements seront rénovés dans le cadre des 2 OPAH.

**Pour le Conseil de développement, cet objectif de 300 logements isolés par an soit 2100 logements jusqu'en 2030 ne semble pas à la hauteur du challenge annoncé et ne permettra pas l'atteinte des objectifs à cette date.** Sauf éléments nouveaux montrant que la trajectoire actuelle est correcte, il semble qu'un changement d'échelle soit nécessaire pour viser ces objectifs. Pour cela, l'enjeu est d'amener plus de particuliers vers « Mon Cap Énergie » en accentuant la communication :

- par une information grand public répétée et systématique dans les journaux de l'agglomération et des communes, les témoignages d'habitant ;
- en rendant obligatoire les panneaux de chantier pour les projets financés mettant en évidence les réductions de consommation d'énergie et d'émission de GES attendues ;
- en désignant des ambassadeurs de la transition énergétique chargés d'intervenir directement auprès des habitants lors des manifestations, des réunions de quartier, des conseils citoyens, des associations...

Le Conseil de développement alerte aussi GBA sur la difficulté rencontrée par les personnes âgées et les ménages modestes pour accéder à l'emprunt. La sensibilisation des conseillers bancaires sur l'enjeu de la rénovation thermique pour le climat serait la bienvenue ainsi que la contractualisation avec les banques pour des prêts à taux zéro ou réduits pour le financement du reste à charge des travaux.

Concernant le tertiaire public, l'absence d'éléments sur le nombre de bâtiments publics communautaires et communaux qui sont à rénover ne permet pas de se rendre compte de la trajectoire engagée par les projets en cours. Les indicateurs d'impact annoncent -33 % pour la réduction de consommation d'énergie et -30 % pour la réduction des émissions de GES en deçà des -40 % affichés dans la stratégie du PCAET.

**Le Conseil de développement considère que GBA et les collectivités doivent se montrer exemplaires dans la mise en œuvre de la transition énergétique pour leur patrimoine bâti, condition nécessaire pour convaincre les habitants et les responsables économiques de passer à l'acte.** Une information claire et transparente sur la situation du patrimoine bâti public et la programmation des rénovations thermiques seraient la bienvenue. Ainsi, GBA pourrait mettre en place un outil de pilotage de la consommation énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics permettant aux citoyens de visualiser les efforts des collectivités pour les réduire. De même, un affichage dans tous les bâtiments publics, de leur classe énergétique et de leur étiquette GES donnerait un signal d'exemplarité et d'entraînement pour les habitants.

**Le Conseil de développement s'interroge aussi sur l'absence d'objectifs et d'actions en direction du secteur tertiaire privé** tant pour la réduction des émissions de GES en forte augmentation avant 2015 selon le diagnostic que pour la participation de ce secteur au développement des EnR (couverture des parkings par des panneaux photovoltaïques, incitation à l'installation d'EnR pour les nouveaux projets,...). Sur le modèle de Mon Cap Énergie, le Conseil de développement suggère de mettre en place un dispositif d'assistance aux entreprises en lien avec les organismes consulaires pour inciter, conseiller et accompagner les décideurs dans leurs projets de rénovation des bâtiments tertiaires privés.

Pour le secteur résidentiel, l'usage du fioul produisait en 2015 encore 27 % des émissions de GES alors qu'il contribue pour 15 % à la consommation d'énergie. Le Gaz lui contribue à 50 % des émissions de GES au regard de 38 % de la consommation d'énergie du secteur résidentiel

A contrario, les ENRt\* produisent 5 % des émissions de GES pour une part de la consommation d'énergie de 17 %.

\*ENRt : Énergies renouvelables thermiques comprennent le bois de chauffage, les déchets urbains et industriels renouvelables, la géothermie valorisée sous forme de chaleur, le solaire thermique, les résidus de bois et de récoltes, le biogaz, les biocarburants et les pompes à chaleur.

L'utilisation des foyers ouverts pour le chauffage au bois contribue fortement à la mauvaise qualité de l'air (30 fois plus de particules qu'un appareil flamme verte 5 étoiles).

**Le Conseil de développement considère que l'accélération de la production d'énergie renouvelable thermique dans le secteur résidentiel doit aussi être traitée en priorité et s'inscrire dans la stratégie de doublement de la production des EnR en 2030.** Le solaire photovoltaïque représente le potentiel non exploité le plus important (33%) notamment sur les bâtiments. Le bois énergie, le solaire thermique et la géothermie représentent aussi 20 % du potentiel non exploité. Autant de sources d'EnR à développer dans les bâtiments pour réduire l'usage du gaz et du fioul qui produisent 77 % des GES du résidentiel.

Le Conseil de développement suggère à GBA d'engager une réflexion avec les chambres consulaires et les fédérations professionnelles pour développer une filière de la géothermie.

Par ailleurs, un dispositif incitatif et ciblé pour encourager les particuliers à remplacer les chaudières fioul (et gaz ?) par des EnRt et à installer des foyers fermés (flamme verte 5 étoiles) dans les cheminées ouvertes pourrait être engagé en complément des aides actuelles à la rénovation thermique des logements.

### **C. Agriculture et Alimentation**

Le Conseil de développement (CD) soutient la stratégie globale « *d'engager la transition agricole et alimentaire du territoire* ». Néanmoins, il s'inquiète qu'en dépit des moyens humains et financiers mobilisés par les pouvoirs publics pour relocaliser l'alimentation et encourager des pratiques durables, l'intensification des pratiques agricoles et l'agrandissement des exploitations se poursuivent. Sur notre territoire, une part croissante des terres agricoles est consacrée au développement de la méthanisation, des agrocarburants et bientôt de l'agrivoltaïsme, au prix d'une baisse constante de notre autonomie alimentaire.

Le CD est favorable aux deux axes stratégiques définis par GBA qui répondent partiellement aux objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC). La SNBC fixe comme objectifs une réduction de 38% des émissions non énergétiques et une décarbonation complète de l'énergie consommée par le secteur agricole à l'horizon 2050. Une partie des émissions du secteur, non énergétiques et étroitement liées à la digestion des animaux et à la croissance des plantes, pourront être réduites mais pas complètement supprimées. Un objectif intermédiaire de -26% d'émissions de GES pour 2030 a été fixé au niveau national. Cet objectif a été repris dans le PCAET sans qu'il soit précisé dans quelle proportion GBA participera à l'atteinte de cet objectif. Où les efforts de réduction seront-ils réalisés ? Quelles



actions contribueront à l'atteinte de cet objectif et dans quelle mesure ? Les indicateurs choisis sont peu précis et ne permettent pas de mesurer la progression vers l'objectif retenu.

Le CD soutient les actions proposées qui s'accordent avec l'objectif d'une transition vers une agriculture et une alimentation durables. Elles sont cohérentes avec le projet de territoire et le Schéma Agriculture-Alimentation validé en 2019.

Les études portant sur le projet de ferme-école en maraîchage biologique et sur les réseaux logistiques d'approvisionnement de la restauration collective se sont terminées fin 2022. Quelles sont les conclusions de ces études ? Il serait intéressant de détailler davantage ces actions en intégrant les conclusions de ces études.

Un sol naturel, agricole ou forestier est un puits de carbone efficace dont l'artificialisation engendre d'importants rejets de CO<sub>2</sub>. Les prairies permanentes, plus efficaces que les grandes cultures, stockent en moyenne 85 tonnes de carbone à l'hectare. L'augmentation du prix des céréales, le développement de la méthanisation et la diminution de l'élevage favorisent la destruction de ces prairies et leur drainage. Il est nécessaire d'inverser cette tendance, particulièrement marquée en plaine sur le territoire de GBA, qui contribue au déclin de la biodiversité et au déstockage de carbone dans les sols. Une mise à jour des données et un suivi des surfaces de prairies permanentes sont nécessaires pour évaluer la vitesse de disparition de ces prairies et l'extension des cultures céréalières, plus gourmandes en eau et en intrants.

La protection des terres agricoles, ressources non renouvelables garantissant notre autonomie alimentaire, est une priorité absolue. Le CD soutient donc pleinement l'objectif de Zéro Artificialisation Nette. L'acquisition foncière par GBA ne sera pas suffisante pour atteindre cet objectif. Les moyens d'actions n'étant pas précisés, le CD suggère de s'appuyer sur une révision très ambitieuse du SCOT et des PLU des communes ainsi que sur un accompagnement par GBA de ces communes pour qu'un maximum de zones constructibles soient reclassées en zones naturelles ou agricoles.

Le CD soutient la mise en place d'un PAEC qui constitue un moyen efficace d'encourager les changements de pratiques agricoles et la préservation des éléments paysagers et des prairies permanentes. Il est dommageable pour notre territoire que les financements européens accordés à GBA soient plus faibles qu'espérés. Le nombre d'exploitations accompagnées et les ambitions du PAEC devront être fortement réduits.

Enfin, le CD salue et soutient la volonté de combattre la précarité alimentaire en étudiant le sujet de l'accessibilité alimentaire.

Nous regrettons qu'aucune nouvelle proposition ambitieuse n'ait été intégrée au PCAET. La plupart des actions mises en avant sont déjà réalisées par GBA. Elles n'ont pas d'impacts significatifs et rapides sur la réduction des émissions de GES du secteur agricole et ne nous semblent pas suffisantes pour atteindre les objectifs du PCAET. Le CD se permet donc de proposer des actions complémentaires.

**Objectif général : Accompagner les exploitations vers des changements de pratiques agricoles favorables au climat, à l'environnement et permettant la séquestration de carbone dans les sols** (agriculture de conservation, agriculture biologique, agroforesterie, couverts végétaux, etc.) :

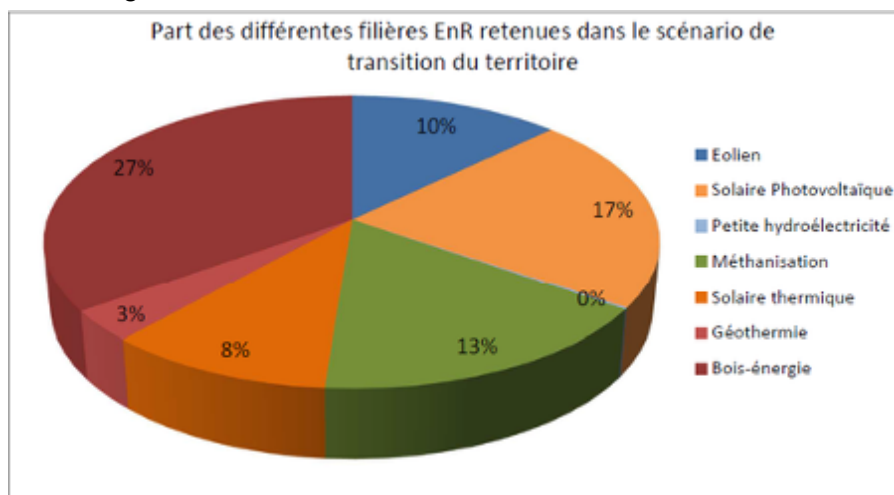
- **Soutenir la réalisation de bilans d'émissions de GES** des fermes du territoire : un diagnostic gratuit, un accompagnement à la mise en place d'actions et un suivi périodique pour mesurer la baisse des émissions de GES.
- **Mettre en place un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE)** afin de soutenir les changements de pratiques agricoles en s'inspirant des PSE agro-piscicoles de la Dombes.
- **Proposer une alternative au brûlage des déchets verts** : la plantation de haies sur les exploitations agricoles est encouragée sans proposition d'élimination ou de valorisation des déchets de taille, dont le volume peut être important. Le brûlage de cette matière végétale, pourtant précieuse et valorisable sous diverses formes (paillage, compost, bois énergie, etc.), est encore pratiqué aujourd'hui, même lors d'épisodes de pollution atmosphérique aux particules fines comme cela a été le cas en mars 2023. En plus d'émettre du CO<sub>2</sub>, cette pratique produit divers polluants classés comme cancérigènes (particules fines, benzène, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)). Il nous paraît donc urgent de travailler avec la Chambre d'Agriculture afin de proposer des solutions aux agriculteurs pour limiter cette pratique et valoriser cette matière végétale (convention avec les CUMA et l'association BALA par exemple).

## D. Énergie

Le PCAET reprend les objectifs du Schéma de développement des Énergies Renouvelables -ENR - de 2016.

Ce schéma s'inscrit dans une perspective de disparition des énergies fossiles d'ici à 2050 et de **forte sobriété**. La mobilité et le bâti représentent actuellement 87% des consommations d'énergies et 62% des GES. A côté de la sobriété, l'énergie électrique provenant des renouvelables doit permettre progressivement de remplacer les énergies fossiles.

Ces énergies renouvelables sont :



- Le bois énergie a connu un fort développement chez les particuliers et dans les collectivités. Les objectifs affichés dans le Schéma étaient en passe d'être atteints déjà en 2016.
- La méthanisation agricole s'est beaucoup développée ces cinq dernières années et il paraît inconcevable de fonder un nouveau PCAET sur la « Carte des potentiels d'injection de biométhane », de GRDF datant de mai 2014 et sur des données évaluant le potentiel de développement de l'électricité et de la chaleur produites par la méthanisation issues du scénario TeposcV établi en 2015. Le CD a rendu un avis interrogeant les impacts du modèle agricole induit par le développement de la méthanisation, sur notre souveraineté alimentaire comme sur les milieux, et engageant à une méthanisation responsable basée sur les déchets agricoles limitant drastiquement le recours aux cultures dédiées.
- Le solaire thermique semble oublié.
- Les productions d'électricité photovoltaïques et éoliennes méritent forte attention. Ce sont elles qui sont appelées à prendre le relais d'énergies fossiles pour la mobilité et en partie pour les usages domestiques. Usages domestiques qui comprennent néanmoins le chauffage via des pompes à chaleur en plein développement.

Et plus particulièrement concernant le photovoltaïque et l'éolien.

Le PCAET souhaite un développement de 140GWh pour le photovoltaïque et 80 GWh pour l'éolien d'ici 2030.

Concernant le photovoltaïque, la puissance des panneaux a beaucoup augmenté depuis 2015. Cela diminue les projections en surface couverte. Ces 140GWh nécessitent 500.000m<sup>2</sup> contre 1.250.000 m<sup>2</sup> lors de l'établissement du Schéma ENR. 500.000m<sup>2</sup> représentent tout de même 2000 installations de 36kWc telles que la plupart de celles construites par Bresse Énergies Citoyennes. Au sol, cela représente 50ha et ce n'est pas souhaitable que le terrain agricole se transforme en champ photovoltaïque.

Concernant l'éolien, les seuls projets en phase de développement sont ceux de Confrançon et de St Trivier de Courtes. Avec un total de 7 machines, ils représentent la moitié de la production annuelle prévue dans le Schéma soit presque 40GWh. Il reste à trouver 2 sites de 3 ou 4 machines. Ils ont cependant peu de chance d'être mis en service avant 2030 compte tenu des délais de montage des projets.

Le photovoltaïque et l'éolien sont complémentaires. L'éolien produit plus en hiver et le photovoltaïque plus en été. Les surfaces nécessaires sont sans commune mesure. Les coûts d'investissement sont sensiblement identiques, autour de 55€ le MWh. La réflexion devrait s'engager sur une augmentation de la part de l'éolien dans le plan et une réduction à due concurrence du photovoltaïque.

Nos propositions :

- Poursuivre activement une politique de sobriété et le développement des ENR du Schéma conçu par CAP3B.
- Soutenir l'engagement des habitants au travers de leurs équipements de production individuelle, notamment en autoconsommation selon toutes les variantes mais aussi en promouvant leur participation dans des équipements collectifs coopératifs – BEC par exemple.
- Réfléchir à une augmentation de la part de l'éolien dans le mix énergétique renouvelable de l'agglomération.

## E. Économie

Accord général avec les objectifs et actions contenus dans le rapport. Les entreprises ont déjà fait des avancées sur le chemin de la sobriété et de la décarbonation. Le facteur « prix » de l'énergie incite à l'engagement. Les politiques de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise sont une autre motivation.

Cependant, la H<sub>2</sub> Valley autour de Storengy à Bresse Vallons laisse sceptique. L'hydrogène produit avec des ENR nécessite une production massive pas encore perceptible sur le territoire. De plus, le rendement d'un électrolyseur est faible. L'hydrogène restera donc à moyen terme une solution de niche.

Proposition :

Construire une animation de relations entre entreprises du territoire pour faire circuler les initiatives et bonnes pratiques en matière de sobriété et de décarbonation de l'activité. L'initiative « Covoiturons d'urgence » mise en œuvre en 2019 par le CD peut servir de point d'appui méthodologique.

## F. Déchets

Le CD insiste sur la nécessité d'actions permanentes pour diminuer la quantité de déchets. En plus des actions permanentes de GBA, il pourrait être judicieux de construire un plan d'action avec des associations volontaires pour mieux avancer sur les axes 2 à 6 du PCAET. Un contrat d'objectifs et de moyens pourrait inscrire ces actions dans la durée. Il se doterait d'objectifs pluriannuels et des moyens seraient ajoutés à cette fiche action.

## G. Ressources

Le CD soutient les objectifs et les actions présentées.

La préservation de la ressource en eau est un enjeu majeur. Le CD propose de faire des documents d'urbanisme, de la doctrine pluviale et de la tarification progressive de l'eau des leviers d'action pour :

- favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols et la recharge des nappes phréatiques, en limitant l'imperméabilisation et en encourageant la désimperméabilisation (par exemple, encourager et accompagner les communes à désimperméabiliser les parkings, utiliser les PLU pour imposer une proportion maximale de surfaces imperméabilisées par parcelle cadastrale) ;
- économiser et mieux partager la ressource en eau, en taxant davantage les mésusages de l'eau.

Le CD préconise de travailler à la mise en place d'un **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau** (PTGE) afin de s'assurer, dans un contexte de changement du régime des

précipitations, de pouvoir répondre équitablement aux différents usages de l'eau en fonction des ressources disponibles sur le territoire.

Pour répondre au problème de pollution par les métabolites du S-Métolachlore constatés dans l'eau potable du captage Lent-Peronnas, GBA envisage d'investir dans un dispositif très coûteux d'épuration de l'eau potable. Ces captages sont des biens communs à préserver. Il nous semble urgent qu'une **réflexion collective** soit engagée pour trouver des solutions durables, acceptables par tous les acteurs, qui permettront de protéger les Aires d'Alimentation de Captage et de préserver la qualité de l'eau : conventions avec les agriculteurs, révision des PLU, acquisitions foncières progressives par différents acteurs publics, soutien financier aux changements de pratiques.

Pour contribuer à protéger la biodiversité en milieu agricole, le CD propose une action transversale aux thématiques « Ressources » et « Agriculture et alimentation » : **organiser et financer des formations à destination des acteurs du monde agricole pour sensibiliser aux enjeux de préservation de la biodiversité fonctionnelle**. Mettre en lumière l'importance de préserver les pollinisateurs sauvages et la microflore et faune du sol en développant les infrastructures agroécologiques (mares, bosquets, haies, bandes fleuries, murets, etc.) et en réduisant le travail du sol.

#### **4. LA GOUVERNANCE**

Un pilotage serré de la mise en œuvre du PCAET est absolument nécessaire face au risque de rester un exercice de programmation sans suite. Tout l'enjeu est donc de le faire vivre, de l'incarner, de prendre en compte les évolutions du climat et d'enrichir le Plan sans attendre la prochaine mouture. A cet effet, la fiche-action sur la gouvernance prévoit un bilan annuel en Bureau de l'Agglomération. Comment donner le maximum d'importance à ce point d'étape annuel ? Il serait peut-être possible de ...

- produire chaque année une vue d'ensemble des principales évolutions et approfondir chaque année un ou deux thèmes pour tirer sans attendre les leçons de l'expérience,
- rendre publiques les informations relatives au pilotage du programme, y compris leurs sources,
- proposer aux différents membres du Conseil de développement, et au Conseil lui-même, de donner un avis sur les informations publiées annuellement,
- réunir annuellement une conférence Climat, Air, Énergie pour stimuler les engagements.

**Le Conseil de développement souhaite que le pilotage du PCAET soit fait de façon approfondie et ouverte dans le cadre d'une gouvernance participative.**

Ce PCAET prévoit un certain nombre de changements qui ne relèvent pas que de l'investissement ou de l'offre de services publics. L'évolution des usages est la seconde clé de l'atteinte des objectifs. Il convient pour cela de mobiliser toutes les énergies du territoire dans le sens de comportements plus sobres et de pratiques moins polluantes. L'information et la communication n'y suffiront pas. Il faut accompagner le changement.

L'accompagnement du changement n'est pas nécessairement très onéreux s'il devient une action partagée par de nombreux acteurs qui s'engagent de façon volontaire. Par exemple,

on peut suggérer que **chaque conseil municipal se dote de deux référents Climat Air Énergie** pour animer des actions à leur échelon. L'Agglomération agirait avec eux pour faire émerger des initiatives communales ou intercommunales et pour partager les leçons apprises. Dans le domaine de la mobilité, l'initiative « Mon village bouge » a obtenu des résultats et pourrait être source d'inspiration. Ce qui vaut pour les communes vaut aussi pour d'autres catégories d'acteurs. **De tels réseaux de référents pourraient également être créés dans les associations, dans les quartiers, dans les écoles, collèges et lycées, dans les entreprises, etc.** Des lieux de mise en commun seraient créés pour que ces référents y trouvent des éléments de formation et d'enrichissement mutuel de leur action. Cela renforcerait leur contribution à l'adoption de pratiques plus sobres.

**Le Conseil de développement souhaite que la gouvernance du PCAET fasse le maximum de place aux partenariats et aux réseaux afin de faire évoluer les usages et les comportements de la façon la plus rapide possible.**